

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU SEANCE DU  
MARDI 29 JUILLET 2025**

L'an 2025, le 29 juillet à 19H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie COUTIER, Le Maire.

Présents : Valérie PAYELLE, Franck MODE, Didier PETIT, Claire PHILIPPOT, Françoise MOREAU, Nathalie COUTIER, Jean-Luc ROUSSINET, Jean-Guy PONSIN.

Absents : Madame Sabine HUGUET, Madame Vanessa NOIZET, Madame Aurélie RODEZ.

Excusés : Monsieur Thierry CHARPENTIER, Madame Maud DEMIÈRE, Monsieur Ludovic JANNETTA, Monsieur Frédéric DEFOSSÉ.

Pouvoirs : Thierry CHARPENTIER pouvoir à Nathalie COUTIER, Maud DEMIÈRE pouvoir à Françoise MOREAU, Ludovic JANNETTA pouvoir à Jean-Luc ROUSSINET, Frédéric DEFOSSÉ pouvoir à Jean-Guy PONSIN.

Secrétaire de séance : Madame Claire PHILIPPOT

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Passant à l'ordre du jour

**RETROCESSION PARCELLE MAISON MEDICALE**

Suite à la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2025 numéro 2025-099-D concernant la parcelle cadastrée section ZB numéro 312,

Après délibération du conseil municipal, Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents afférents à cette affaire et indique que les frais d'actes seront pris en charge par l'acquéreur.

**CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE LA ZONE ARTISANALE**

La commune de AMBONNAY souhaite engager des travaux pour viabiliser 3 parcelles : création d'une voie carrossable et extension des réseaux (télécom, ENEDIS, éclairage public, eaux usées et adduction eau potable).

Une étude a été réalisée entre 2024 et 2025 par le bureau d'études CORBAVIE pour définir les travaux à réaliser. Suite à la validation du programme par la commission travaux, il s'agit de retenir des entreprises qui exécuteront les travaux. Pour mémoire, pendant les phases de conception, les travaux ont été estimés à 136 928,00 € HT par le maître d'œuvre.

Un dossier de consultation des entreprises a donc été publié sur la plateforme <http://marchespublics.omnisconseil.fr> le **JEUDI 12 JUIN 2025** avec une date limite de remise des offres fixée le **JEUDI 10 JUILLET 2025 À 12H00**. Le marché public n'est composé que d'un unique lot :

LOT 01 – VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS (VRD)

À la réception des offres, le bureau d'études a analysé l'ensemble des candidatures suivant le cahier des charges et le règlement de consultation préalablement établis. L'analyse a fait l'objet d'un rapport d'analyse des offres qui a été établi par le maître d'œuvre (cf. 01 - Analyse des plis - AMBONNAY - LOT VRD - 250718 final.pdf).

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la maîtrise d'ouvrage lors d'une réunion de présentation avec la commission travaux le 18 juillet 2025.

***Le Conseil Municipal***

L'exposé du dossier entendu ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Commune ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

***Après en avoir délibéré,***

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés à intervenir avec :

- **LOT 01 – VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS (VRD)** : l'offre la mieux classée, à savoir, l'offre de **BASE** de la société **SAS MARTINS TRAVAUX PUBLICS** pour la **TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE 01** au motif que son offre est conforme au Dossier de Consultation des Entreprises et est la mieux-disante pour un montant de **108 587,80 € HT**.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.



### **REFECTION RUES DES MANDELETTES RUE DES ARPENTS ET RUE DES TEMPLIERS**

Mme le Maire explique à l'assemblée présente qu'il est nécessaire de procéder à des travaux sur

- Rue des Mandelottes
- Rue des Arpents
- Rue des Templiers

Après en avoir délibéré le conseil municipal présent décide de faire les travaux nécessaires

### **CONVENTION CINELIGUE**

Madame le Maire explique à l'assemblée présente que le programme CINELIGUE CHAMPAGNE ARDENNE organise des séances de cinéma dans les localités dépourvues de salles de cinéma dans la région CHAMPAGNE ARDENNE ;

Après délibération le conseil municipal décide d'adhérer à ce programme pour l'année 2025 pour un montant de 450 Euros pour l'année.

### **VIREMENT DE CREDITS**

Vu l'article L2321-2-28 du CGCT, il est obligatoire d'amortir les subventions d'équipements à compter de la date de la mise en service de l'immobilisation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, il est obligatoire d'émettre en pièce jointe aux opérations financières un tableau récapitulatif des amortissements annuels. Suite à cette mise à jour il est nécessaire de faire la DM suivante :

FONCTIONNEMENT

COMPTE 023 -3000 EUROS

COMPTE 6811/CHAPITRE 042 +3000

INVESTISSEMENT

COMPTE 021 -3000

COMPTE 2804182/CHAPITRE 040 +3000

### **VENTE DE BOIS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**1** - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année **2026** présenté ci-après

**2** – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après



Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
6	5,53	E2	oui	X					

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

**DEMANDE DE SUBVENTION MAISON COMMUNALE 6 RUE DE LA FONTAINE**

Le conseil municipal

Vu les problèmes de vétustés au niveau des fenêtres du logement communal 6 place de la fontaine à AMBONNAY,

Vu l'octroi possible de subvention auprès de la Région,

Après délibération le conseil municipal

DECIDE

De faire un dossier de subvention auprès de la REGION pour le changement de fenêtres du logement communal,

Coût des travaux selon devis : 23 357 euros HT (ATELIER DES COTEAUX AMBONNAY)

Donne procuration à Mme le maire pour signer tout document relatif à ce dossier



**TOUR DE TABLE****Claire PHIIPPOT**

La mise en place du PEDT va être compliquée cette année compte tenu de l'évaluation administrative de l'école pendant cette année scolaire

**Didier PETIT**

L'Assemblée générale aura lieu le 03 octobre prochain à la maison Tiers Lieu.

Des ateliers vont avoir lieu avec la résidence d'artiste.

Le salon des artisans d'art aura lieu du 17 au 19 octobre prochain

L'apéro time aura lieu le 19 septembre.

Une soirée jeux ainsi que contes auront lieu en novembre.

Il est envisagé de faire du soutien scolaire pour les enfants et des cours d'informatique pour les intrépides.

Une soirée HALLOWEEN aura lieu le 30 octobre prochain.

Le groupe d'ados pourra occuper le local ponctuellement.

**Jean Guy PONSIN**

Il serait souhaitable de mettre à jour le site internet de la mairie car après consultation d'un professionnel il est devenu obsolète.

Une exposition photos aura lieu du 14 au 20 mars

**Franck MODE**

La fête patronale s'est bien déroulée malgré le manque de monde dû au mauvais temps.

Le devis pour la vidéo surveillance est en attente.

Monsieur Mode préconise de trouver un nom pour le futur quartier lieudit les Terres Jaunes.

La brocante aura lieu le 10 mai 2026.

**Françoise MOREAU**

Mme Moreau indique qu'une quarantaine de personnes ont répondu au sondage à ce jour. Les avis sont partagés. Mme Moreau va se déplacer au domicile des personnes concernées pour finaliser ce sondage.

**Jean Luc ROUSSINET**

Les travaux de VEOLIA rue des 4 vents sont terminés.

Les travaux de France ENVIRONNEMENT ne sont pas encore terminés.

Le SIEM interviendra sur le restant des candélabres en fin d'année.

Les boîtiers Orange vont être mis en place prochainement.

**Nathalie COUTIER**

Mme COUTIER informe l'assemblée que l'association Entourage remercie le conseil pour l'attribution d'une subvention.

Durant la foire de CHALONS en CHAMPAGNE, le carrefour des collectivités aura lieu les 29 et 30 août 2025.

Problème de stationnement rue ST VINCENT, voir pour mettre des bandes jaunes. Des devis sont en attente pour le changement de fenêtres de la maison de la commune qui est en location.

Mme le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h30

\*\*\*\*\*

